

DROIT DE LA FEMME EN CÔTE D'IVOIRE

UPR Info Pre-sessions (Avril 2019)

DROIT DES FEMMES : lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (ODD 5 (Egalité entre les sexes))

- Rec.# 127.32 & 127.151) « Aligner pleinement la législation nationale sur la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment en éliminant toutes les dispositions discriminatoires des lois nationales et appuyer sa pleine mise en œuvre par des mesures pratiques et de politique générale» (Estonie et Palestine)

Développement depuis le dernier EPU:

La Côte d'Ivoire a mis en place un cadre politique et législatif pour lutter contre les discriminations à l'égard des femmes:

- Loi n°2016-886 du 08 Novembre 2016 portant Constitution de la 3^e République de Côte d'Ivoire qui consacre le principe d'égalité entre les sexes (art. 35, 36, 37).
- Création de l'Observatoire National pour l'Equité et le Genre

DROIT DES FEMMES : lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (ODD 5 (Egalité entre les sexes))

- Le Gouvernement a fait des efforts pour accroître la participation des femmes dans les instances de décision: Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (30%), Chefs de missions diplomatiques (13%), Conseillers régionaux (11,33%), Conseillers municipaux (14,97%) ; CF. RAPPORT UA/MARS 2017.

le gouvernement 17,07% ; au parlement 11,37% ; sénateurs 12,12% ; Mairie 7,5% et une seule femme présidente sur 31 régions, soit 3,33% une seule femme responsable institution, (la Grande chancellerie).

12% de la police nationale, 1% des Forces Républicaines (militaires), 2% des agents des Eaux et Forêts.

- l'adoption le 6 mars 2019 par le Conseil des Ministres du projet de loi instituant le quota 30% en faveur d'une meilleure représentation de la femme dans les Assemblées élues.

DROIT DES FEMMES : lutte contre les discriminations à l'égard des femmes (ODD 5 (Egalité entre les sexes))

Nouveaux développements:

- La persistance des stéréotypes à l'égard des femmes;
- L'inexistence d'une loi sur la parité,
- les institutions créées (Observatoire National pour l'Équité et le Genre, les points focaux genre dans les Ministères techniques ne sont pas opérationnels).

RECOMMANDATIONS



Adopter la loi sur la parité avant 2020 et veiller à l'effectivité de son application à tous les niveaux.

Lutte contre les violences à l'égard des femmes – ODD 10 (inégalités réduites)

Recommandation 127.156 : « Prendre des mesures concrètes pour améliorer l'assistance aux victimes, notamment l'aide médicale et le soutien psychologique aux victimes de violences sexuelles et de viol, en fournissant des certificats médicaux gratuits aux victimes de viol, étant donné que pour la plupart des victimes ce document onéreux est essentiel dans le cadre de toute enquête »
Slovénie.

Développement depuis le dernier EPU :

- Elaboration la stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre en 2014;
- La Prise d'une circulaire interministérielle relative à la réception des plaintes consécutives aux Violences Basées sur le Genre 04 Aout 2016;

L'absence du certificat médical ne constitue plus un obstacle pour la poursuite des auteurs de violences contre les femmes en Côte d'Ivoire.

Lutte contre les violences à l'égard des femmes – ODD 10 (inégalités réduites)

Nouveaux développements:

- La persistance des MGF
- Source: Taux de prévalence des Mutilations Génitales Féminines (38% pour les femmes âgées de 15 à 49 ans et 28% pour les filles de 0 à 14 ans). le rapport du PNUD 2016 sur le développement humain et les MGF;
- 1129 cas de viol ont été enregistrés en cote d'Ivoire dont 66% concernent les enfants Rapport HCR 2016;
- Le code pénal ivoirien ne donne pas de définition au viol;
- Insuffisance et inadaptation des centres sociaux ou de transit.

RECOMMANDATIONS



- Créer et réhabiliter les centres de prise en charge globale des victimes de VBG, notamment les MGF, les viols et les violences conjugales.
- Rendre effectif la gratuité des certificats médicaux pour les victimes de violences sexuelles.

Accès des femmes à la propriété foncière (ODD 1 & 5 (Egalité entre les sexes) Foncier rural - ODD 11 (Villes et communautés durables)

Poursuivre les efforts pour améliorer les conditions de vie des femmes, notamment au moyen des mesures visant à encourager les femmes à se présenter à des fonctions électives et à être candidates à des postes dans la fonction publique, ainsi que par des mesures destinées à faciliter l'accès des femmes au crédit, à la terre, et aux services de santé de base **(Palestine)**

Développement depuis le dernier EPU

- L'adoption de la constitution du 08 Novembre 2016 consacrant le principe d'égalité entre les sexes, ainsi, l'article 11 garanti le droit de propriété à tous.
- Initiation de programme de délimitation des territoires, jusqu'en fin 2016, 386 villages ont été délimités sur 8 571 territoires à délimiter. On dénombre 3 998 certificats fonciers délivrés dont 441aux femmes soit 11, 41%.

Accès des femmes à la propriété foncière (ODD 1 & 5 (Egalité entre les sexes) Foncier rural - ODD 11 (Villes et communautés durables)

Nouveaux développements depuis le dernier EPU:

- La législation Ivoirienne sur l'accès à la propriété foncière ne fait pas de discrimination à l'égard des femmes;
- La persistance des stéréotypes;
- Le coût inhérent à la délimitation des terres et l'obtention des certificats et titre fonciers constitue une barrière supplémentaire à l'accès à la propriété foncière en zone rurale notamment chez les femmes qui ont une grande dépendance à l'égard de leur mari ou leur famille.

RECOMMANDATIONS



- Accroître la Sensibilisation auprès communautés en vue de faciliter l'accès des femmes à la propriété foncière
- Accorder des subventions facilitant l'accès des populations aux certificats fonciers et aux titres fonciers.

APATRIDIE: ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces ...)

Développement depuis le dernier EPU:

- L'adoption de la loi N° 2013-653 de septembre 2013 portant disposition particulière en matière d'acquisition de la nationalité par déclaration qui a vu l'enrôlement de 123000 pétitionnaires dont 70.000 mille ont vu leurs dossiers traités.
- La conférence interministérielle régionale sur l'apatridie (déclaration d'Abidjan du 25 Février 2015)
- La tenue d'audiences foraines, de Campagnes de sensibilisation
- L'adoption de la loi 2018-863 du 19 Novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration des naissances, de rétablissement d'identité et de transcription.

APATRIDIE: ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces ...)

Nouveaux développements depuis le dernier EPU:

- Les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Côte d'Ivoire, mentionnent 700 000 cas d'apatrides en Côte d'Ivoire dont 300.000 enfants abandonnés à la naissance et 400.000 descendants d'immigrants.
- Récurrence de la non déclaration systématique des naissances dans la plupart des zones rurales et même en zone urbaine.
- Une migration irrégulière en CI qui tend à augmenter le phénomène

RECOMMANDATIONS



- Une application effective au niveau national des conventions ratifiées par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de permettre aux enfants de parents inconnus trouvés sur le territoire Ivoirien d'avoir la nationalité Ivoirienne.
- Instituer un comité national statuant sur la reconnaissance du statut d'apatride.
- Organiser des consultations nationales sur l'apatridie d'ici Décembre 2019 afin de sensibiliser les populations et les politiques.

merci



Contacts:(00225) 20 32 28 24 / 09 32 45 98



associationdesfemmesjuristes@yahoo.fr